

## La GPA contre la baisse de la natalité : la page de JP D.

Ce document appelle les autorités arméniennes et internationales à agir fermement pour interdire la GPA, qu'elle soit commerciale ou « altruiste », au nom de la protection des droits des femmes et des enfants.

### L'expansion de la GPA en Arménie

Le rapport décrit la situation particulière de l'Arménie, où la GPA a été légalisée en 2002 pour les couples mariés et les femmes célibataires.

En 2024, des amendements ont même élargi l'accès à cette pratique, sous prétexte de remédier au taux de natalité en baisse, passé à **1,7 enfant par femme**, en deçà du seuil de remplacement de **2,1**.

Actuellement, près de **60 enfants** par an naissent de la GPA dans le pays, et ce chiffre pourrait augmenter suite aux interdictions progressives de la GPA dans des pays voisins comme la Géorgie.

sources : Breizh , JP D.

photo : Armineh JOHANNES